

Education & Numérique

Réseaux, services, usages.

LES ESPACES NUMERIQUES DE TRAVAIL DANS LES ECOLES DE LA SOMME



1 / Une « co-construction » et une « contractualisation » :

Etablir un diagnostic commun, « *pourquoi le numérique* » ?, qui posera les jalons dans le temps de l'action menée (ce qui permettra d'évaluer).

Impliquer un maximum d'acteurs autour de la question numérique pour une action cohérente à l'échelle d'un territoire (collectivités, DASEN, Canopé...)

Signer des conventions (triennales étant le plus adapté).

ACTEURS IDENTIFIES ET RENDUS LEGITIMES POUR AGIR

2 / Une action de « terrain » essentielle :

Quelle que soit l'échelle territoriale retenue / choisie, pour le 1^{er} degré, le service se doit d'être sur le terrain afin d'être au plus près des acteurs de terrains :

Education Nationale : les circonscriptions

Collectivités : auprès des acteurs ayant compétences (commune, EPCI, SISCO..)

ACTIONS DE PROXIMITE = ACTION DE CONFIANCE

1 / Bénéfices opérationnels :

Un **partage des compétences** qui permet d'établir des cahiers des charges (en investissement ou fonctionnement) les plus adaptés.

Pour la DASEN, un interlocuteur unique pour accompagner les déploiements. Les outils déployés étant connus en amont, cela permet une programmation des accompagnements / formations à la carte.

Pour les collectivités, un acteur « neutre » qui apporte une expertise / un conseil sur l'intégration du numérique dans les écoles (infra / intégration...)

Adaptation aux besoins / réalités qui rassure les acteurs du projet si ces derniers sont volontaires pour intégrer ces outils dans leurs pratiques.

Pour **les constructeurs / éditeurs**, interlocuteur unique (et cohérent) qui évite l'éparpillement.

DES SOLUTIONS COMMUNES MAIS NON NORMATIVES

2 / Des bénéfiques financiers :

La mutualisation permet d'être levier sur plusieurs points :

A l'échelle d'un territoire : une **égalité territoriale des moyens déployés**
(les outils sont similaires quelles que soient les conditions)

Un effet de « masse » face aux professionnels de numérique éducatif
Les conditions financières deviennent (investissement / fonctionnement)
avantageuses car le projet commun devient **incontournable sur un territoire**
donné.

La mutualisation permet de rendre « visible » un territoire et de le rendre éligible
à des subventions (FEDER, .../...) auxquelles une collectivité seule ne pourrait
prétendre (en terme de constitution de dossier comme de montants accordés).

MUTUALISATION = Une action cohérente et qui renforce l'action publique

335 écoles inscrites dans le dispositif (*255 en septembre 2015*)

1182 classes concernées

26 449 comptes « élève » / 27 029 comptes « parent »

Soit **69% des classes élémentaires** du département.

28 membres de Somme Numérique impactés / totalité des circonscriptions du département.

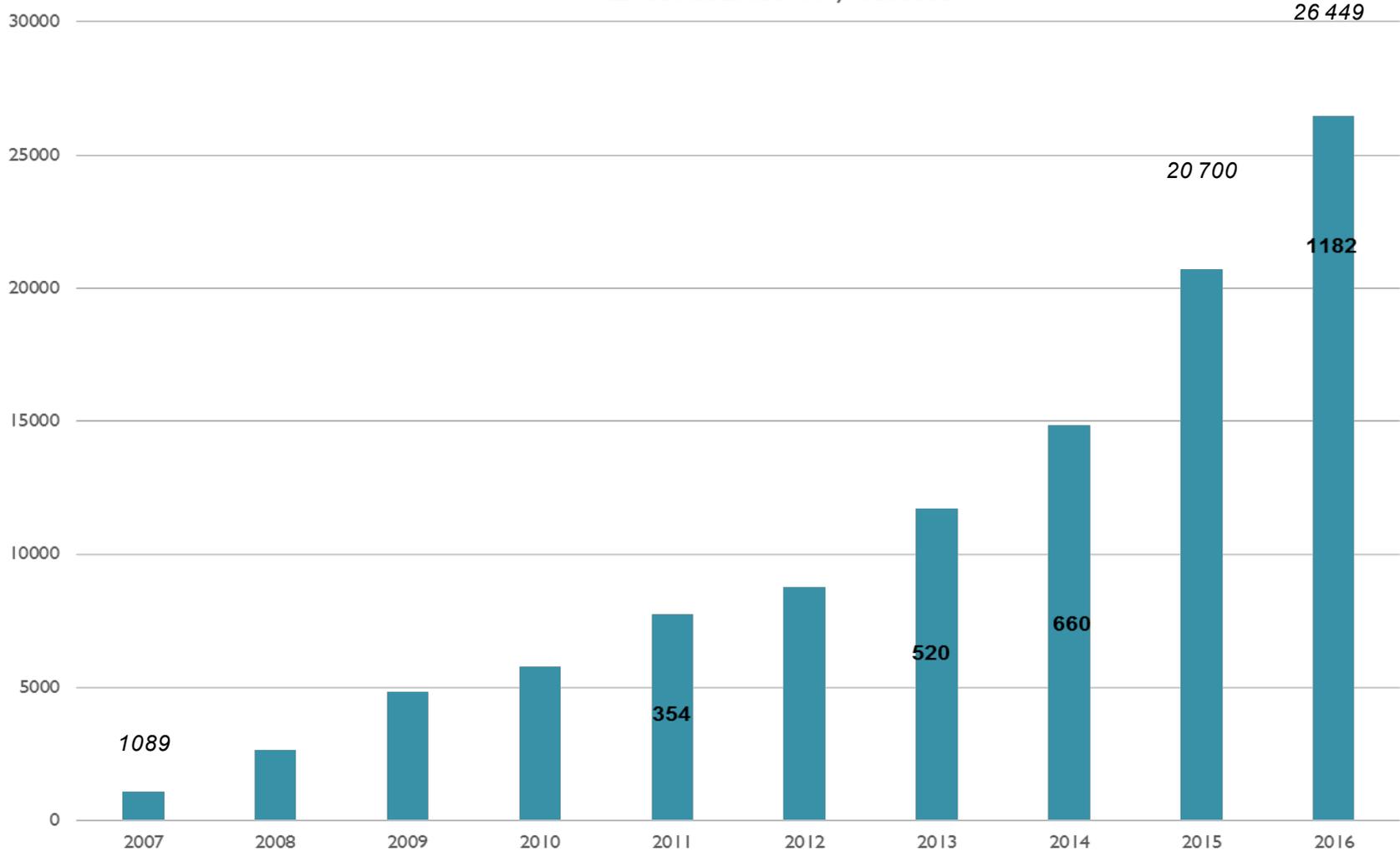
49 collèges (le 50^{ième} en cours de déploiement)

21 355 comptes élèves / 24 702 comptes parents

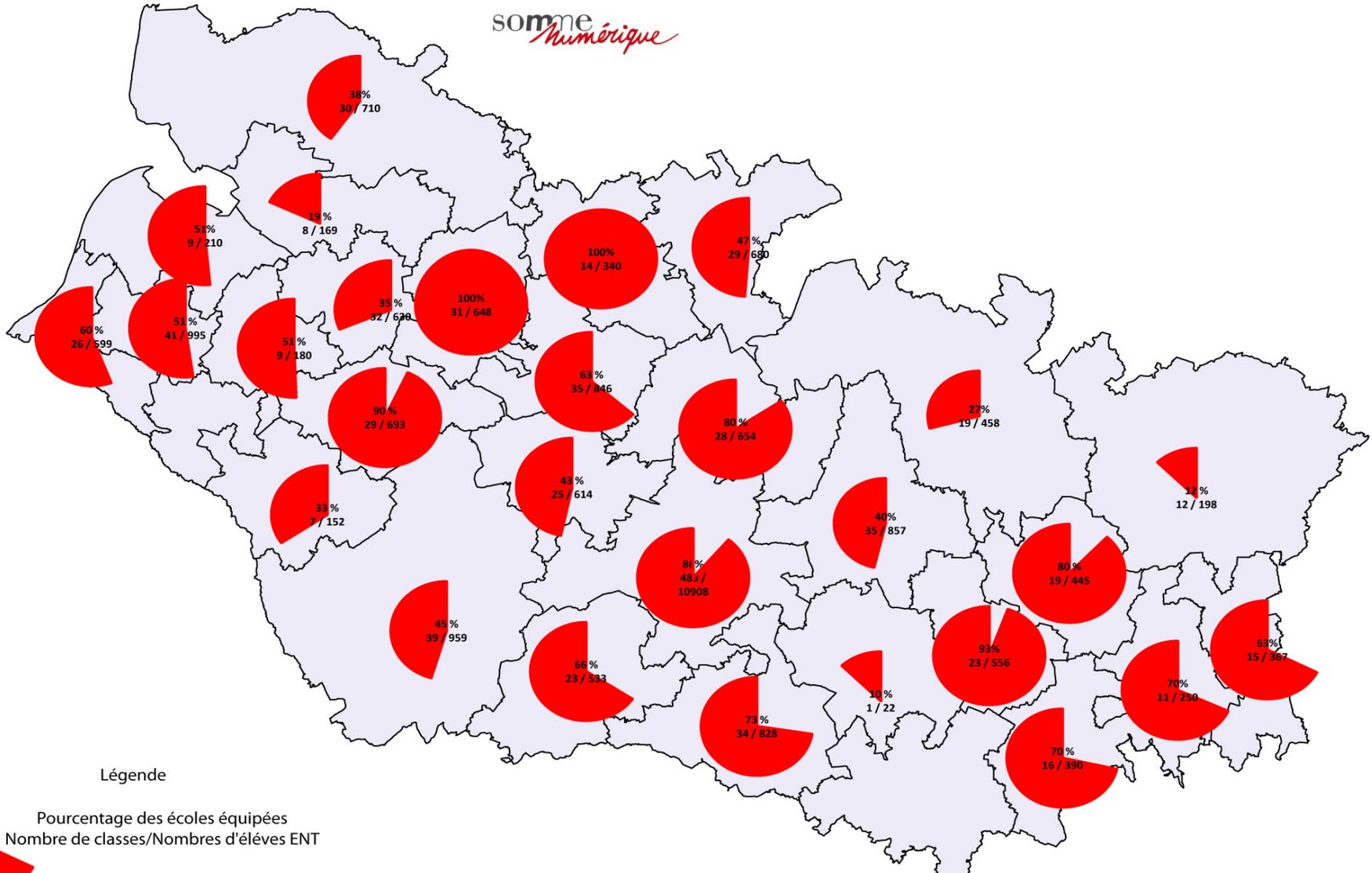
31 collèges ont lancé la création d'ENT commun avec leurs écoles de rattachement dans le cadre du nouveau cycle Cm1 / Cm2 / 6^{ième}.

Pour le 1^{er} degré, ce déploiement représente 12% des projets à l'échelon national.

Evolution élèves / classes

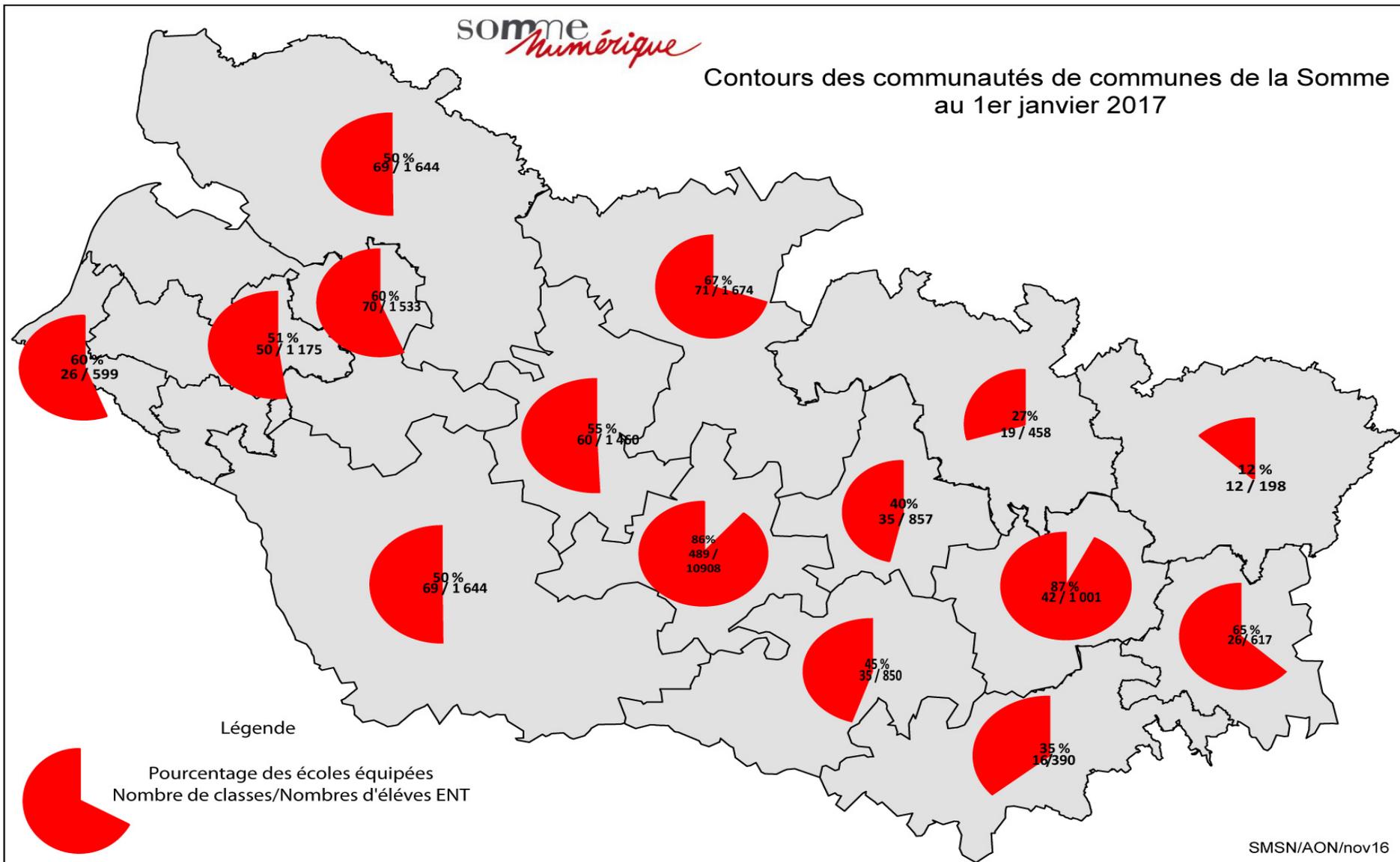


La répartition du déploiement à l'échelle des territoires



Légende

Pourcentage des écoles équipées
Nombre de classes/Nombres d'élèves ENT



Merci de votre attention



<http://www.sommenumerique.fr>